

avec AFP

Enfants de djihadistes en Syrie : le Défenseur des droits demande à la France de faire cesser les «traitements inhumains»



Paris, le 8 mars. Jacques Toubon considère que la France ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant. LP / YANN FOREIX

La France ne rapatrie actuellement les enfants qu'au « cas par cas ».

La France doit faire cesser les « *traitements inhumains* » subis par les enfants de djihadistes et leurs mères dans les camps en Syrie. C'est ce que réclame, ce mercredi, le Défenseur des Droits, **Jacques Toubon**, saisi de cette question fin 2017.

« *L'État français doit adopter des mesures effectives permettant de faire cesser les traitements inhumains et dégradants subis par les enfants et leur mère dans ces camps et de mettre fin aux atteintes aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant* », estime Jacques Toubon dans son avis rendu ce mercredi. Il pointe ainsi des « *atteintes* » à la Convention internationale des droits de l'enfant signée par la France.

Le Défenseur des droits considère « *que ne sont pas garantis la prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant, principe reconnu de valeur constitutionnelle, ainsi que le respect de ses droits fondamentaux, tels que le droit à la survie et au développement, le droit d'être protégé contre toutes les formes de violences et de ne pas être détenu arbitrairement, le droit à la santé, à l'identité et à l'éducation* ».

Jacques Toubon réclame également « *l'adoption de toutes mesures effectives permettant de faire cesser la détention arbitraire des enfants français et de leurs mères dans les camps* » et donne un mois au gouvernement pour qu'il fasse suite à ces « *recommandations* ».

Interrogée à la sortie du Conseil des ministres, la porte-parole du gouvernement, **Sibeth Ndiaye**, ne s'est pas exprimée sur les conditions de vie dans les camps syriens et a simplement rappelé la « *position constante* » de la France qui étudie les situations « *au cas par cas* » et ne rapatrie que des orphelins ou des enfants avec l'accord de leur mère.

Satisfaction des familles

« *Enfin on a une autorité nationale qui condamne la France et qui l'exhorte à respecter ses engagements internationaux et européens* », a réagi **M^e Marie Dosé**, qui représente plusieurs djihadistes français et leurs familles. « *Nous nous réjouissons que le Défenseur des droits prenne la mesure de l'extrême gravité des atteintes aux droits fondamentaux* », ont déclaré **M^{es} William Bourdon et Vincent Brengarth**, qui représentent également plusieurs familles.

« *Dans la zone du Nord-Est syrien, on considère qu'il y a à peu près 400 à 450 Français, certains dans des camps, d'autres prisonniers, dont des enfants* », a déclaré mardi **Jean-Yves Le Drian**, le ministre des Affaires étrangères, lors d'une audition devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Cinq orphelins sont ainsi revenus de Syrie le 15 mars et une fillette de trois ans le 27 mars. Depuis plusieurs mois, les familles et des ONG alertent sur les conditions dans lesquelles ces enfants sont retenus en Syrie (malnutrition, manque de soins, absence de scolarisation, etc.). ■